

## Le Pacte Civique et TZCLD

«Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée»

Petit rappel : c'est un véritable changement de paradigme qu'a provoqué la loi du 29 février 2016 relative à l'expérimentation territoriale, visant à résorber le chômage de longue durée. En effet il s'agit de tester un certain nombre de postulats nouveaux sur l'emploi, comme « personne n'est inemployable», « si les emplois manquent, ce n'est pas en revanche le travail qui manque face à un nombre considérable de besoins non satisfaits », « le coût d'un chômeur est supérieur à celui d'un SMIC », et « il faut donc mobiliser les coûts du chômage pour financer des emplois sur des activités nouvelles ». Cette expérimentation sur 5 ans se fonde donc sur ces constats qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement tout à fait possible de supprimer le chômage de longue durée à l'échelle des territoires.

## TZCLD : pourquoi le Pacte Civique y est-il très présent ?

Ce projet "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" est très "Pacte Civique" :

- pas très compliqué d'y retrouver nos 4 valeurs ! Créativité ! Sobriété ! Justice ! Fraternité !
- c'est un projet très "reliant" couvrant les trois champs d'intervention : personnel et citoyen / social, local et associatif / institutionnel et politique
- son "processus démocratique" est particulièrement intéressant avec un recours à la voie parlementaire et à une loi d'expérimentation.

C'est pourquoi le Pacte civique est membre du comité scientifique avec Jean-Baptiste de Foucauld et du conseil d'administration de l'association avec Patrice Bony. Et bien naturellement, le Pacte civique est très impliqué également sur les projets émergents (Val d'Oise / Indre et Loire / Haute Garonne...)

## TZCLD : se mobiliser pour la 2ème loi d'expérimentation

Le premier bilan des 10 territoires en expérimentation qui vient d'être fait est vraiment enthousiasmant. Il est d'ores et déjà riche d'enseignements et de promesses. Il est donc temps de passer à la seconde loi d'expérimentation qui doit viser à préciser les « régles du jeu » qui seront en vigueur pour de nouveaux territoires volontaires.

Le principe de cette deuxième loi d'expérimentation a été confirmé par le Président de la République lors de son discours du 13 septembre (annonce du Plan de lutte contre la pauvreté) et rappelé à maintes reprises lors de ses échanges dans le cadre du Grand Débat.

L'expérience acquise sur ce «chantier ambitieux» au service de la dignité humaine, nous a montré toute l'importance du soutien citoyen dans les phases de négociations. Alors, face à l'urgence sociale, n'attendons plus pour faire de l'emploi un droit ! 2,6 millions de personnes sont au chômage de longue durée. Plusieurs millions de personnes sont privées d'emploi ou contraintes d'accepter des emplois précaires, dans des conditions qui ne permettent pas une existence digne.

La loi d'expérimentation du 29 février 2016 a permis l'habilitation de 10 territoires expérimentaux pour 5 ans. Cette expérience porte déjà ses fruits, de nombreuses personnes ont pu retrouver un emploi en CDI dans les territoires concernés. C'est pourquoi nous appelons tous nos soutiens à se mobiliser pour avoir une deuxième loi d'expérimentation au plus vite. COMMENT ?